

## Zone 110

INTERMARC (B) – version 10.0 – mars 2014

Zone	Pos / Ind / SZ	Pos SZ	Valeur	Libellé	Rép.	IMP	SON	IA	MM	INF	IF	CP	MUS	MSM	OBJ	SPE
110				VEDETTE PRINCIPALE AUTEUR COLLECTIVITÉ	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
				INDICATEURS												
	~1					O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
		#		Non défini		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	~2					O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
		#		Non défini		O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
				SOUS-ZONES												
	\$a			Elément d'entrée	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$b			Sous-vedette	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$c			Lieu	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$d			Année du congrès	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$i			Numéro du congrès	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$j			Jour du congrès	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$k			Mois du congrès	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$l			Lieu du congrès	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$p			Elément rejeté	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$q			Autre qualificatif	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$w			Informations codées (10 positions)	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	\$1			Autre numéro attribué à l'entité (numéro de notice dans une ancienne base, ISNI, etc.)	NR	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C	C
	\$3			Numéro de la notice d'autorité collectivité liée	NR	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	\$4			Code de fonction	R	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O
	\$7			Complément à la vedette	NR	F	F	F	F	F	F	F	F	F	I	F

### COMMENTAIRES :

Cette zone s'applique aux notices REC, ANL, MON, ENS, PER, COL et SPE.

### Définition

Zone de lien avec une notice d'autorité de type ORG avec transfert de données dans la zone :

Transférer la zone vedette de la notice d'autorité liée, ainsi que le deuxième indicateur de traitement.

Si la notice d'autorité contient des zones vedettes parallèles, en règle générale, transférer la première occurrence de la zone vedette dans la notice d'autorité.

Dans le cas de notices en caractères non latins, transférer selon l'option d'affichage, soit la forme translittérée, soit la forme en caractères originaux (§w, positions 4 et 5).

### Répétabilité

La zone peut être répétée uniquement dans le cas de notices en caractères non-latins, pour saisir une zone parallèle sous forme translittérée. Dans ce cas, les positions 4 et 5 de la sous-zone \$w doivent contenir des valeurs différentes.

Dans tous les autres cas, la zone ne doit pas être répétée.

### Utilisation

Une notice ne peut comporter qu'une seule vedette principale 10X ou 11X.

### Indicateur 2

Le deuxième indicateur est transféré de la notice d'autorité.

### §4

Sous-zone de longueur fixe (4 caractères) qui contient un code sur 4 caractères permettant de préciser la fonction exercée par la collectivité par rapport au document décrit (cf. Référentiel : Fonctions (Auteurs, Collaborateurs, Distributeurs, Interprètes) => table des codes de fonctions « Auteurs »). Les vedettes principales correspondant à des fonctions différentes selon les catégories de documents (auteur du texte, compositeur, graveur, cartographe, etc.), elle est obligatoire dans un catalogue multimédia.

### §7

La sous-zone §7 permet de saisir un complément à la vedette qui n'est pas contrôlé par le fichier d'autorité. Elle est en particulier utile dans les notices de périodiques (PER) pour préciser la période pendant laquelle la collectivité a exercé une fonction en relation avec la publication en série décrite.